

**Bruxelles, le 17 octobre 2023
(OR. en)**

14229/23

**ECOFIN 1050
ENV 1126
CLIMA 477
FIN 1057**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13696/23
Objet:	Conclusions du Conseil sur le financement international de l'action climatique en vue de la 28e conférence des parties (COP 28) à la CCNUCC, qui aura lieu du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï - Conclusions du Conseil (17 octobre 2023)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique, adoptées par le Conseil (Ecofin) lors de sa session tenue le 17 octobre 2023.

CONCLUSIONS DU CONSEIL ECOFIN
SUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

1. PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION des conclusions du dernier bulletin de l'Organisation météorologique mondiale sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale, selon lesquelles les températures mondiales devraient flamber pour atteindre des niveaux records au cours des cinq prochaines années et dépasser de 1,5 °C les niveaux préindustriels sur au moins une année; A CONSCIENCE de l'urgence exprimée dans les conclusions du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (sixième rapport d'évaluation), soulignant que, pour limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, il est nécessaire de plafonner les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2025 au plus tard et de réduire les émissions de 43 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux d'émission de 2019; MET L'ACCENT sur les conclusions du sixième rapport d'évaluation indiquant que les flux financiers mondiaux actuels visant à soutenir l'adaptation au changement climatique sont insuffisants et qu'ils se situent en dessous des niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique dans tous les secteurs et toutes les régions; MET EN ÉVIDENCE les conclusions du rapport sur la disponibilité de capitaux mondiaux suffisants et la nécessité d'un signal et d'un soutien clairs de la part des gouvernements en faveur de l'élimination des obstacles à la réorientation des capitaux vers l'action pour le climat, et d'un renforcement des flux financiers pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci; RAPPELLE la décision adoptée à Glasgow et à Charm el-Cheikh d'accélérer les efforts destinés à cesser progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation et à supprimer graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles;

2. RAPPELLE, dans ce contexte, que la réalisation de l'ambition fixée par l'accord de Paris nécessite une transformation structurelle aux niveaux national et mondial des économies, des marchés financiers et des investissements, en faveur de la résilience au changement climatique et de la neutralité climatique;

SOULIGNE que l'article 2, paragraphe 1, point c), de l'accord de Paris, qui est fondamental pour renforcer la réponse mondiale au changement climatique, en rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, constitue à la fois un objectif et un catalyseur essentiel pour les autres objectifs de l'accord; INSISTE sur l'importance d'un échange de vues approfondi dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh afin d'améliorer la compréhension de la portée de l'article 2, paragraphe 1, point c), de l'accord de Paris et de sa complémentarité avec l'article 9¹; RÉAFFIRME, dans le même temps, la nécessité d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, consacré à l'article 2, paragraphe 1, point c), à compter de la cinquième réunion de la conférence des parties à l'accord de Paris, afin de permettre aux parties de débattre de la manière d'atteindre l'objectif visé audit article; ATTEND AVEC INTÉRÊT que soit dressé un bilan mondial ambitieux et tourné vers l'avenir lors de la COP 28, qui devrait comporter des signaux forts en faveur d'une transformation majeure de l'économie mondiale, des marchés financiers et des investissements, intégrant la question du changement climatique dans les décisions économiques et financières aux niveaux national et mondial, ainsi que dans les budgets nationaux et le système de financement du développement;

¹ À l'article 9, il est demandé aux pays développés parties de fournir et de mobiliser des ressources financières aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci en faveur des pays en développement parties, et les autres parties sont encouragées à faire de même.

3. RÉAFFIRME que l'UE et ses États membres sont résolus à soutenir la mise en œuvre ambitieuse de l'accord de Paris et l'alignement des flux financiers sur les objectifs de l'accord de Paris, et à agir en ce sens; RAPPELLE que l'action au niveau de l'UE, notamment en vue de la concrétisation des dispositions de l'article 2, paragraphe 1, point c), repose sur l'ensemble complet de politiques et d'instruments disponibles dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, y compris, entre autres, les ressources existantes au titre du cadre financier pluriannuel de l'UE, dont l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde; les programmes au titre de l'instrument temporaire de relance NextGenerationEU; le plan REPowerEU; le Fonds pour l'innovation du SEQE de l'UE, le Fonds pour la modernisation et le programme InvestEU, tous ces programmes et instruments consacrant 30 % ou plus de leurs dépenses au soutien de l'action climatique au niveau national ou international; PREND NOTE avec satisfaction des actes législatifs approuvés dans le cadre du paquet "Ajustement à l'objectif 55" de l'UE en 2023, qui définissent les politiques de l'UE conformément à l'engagement qu'elle a pris de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, notamment en renforçant le rôle de la tarification du carbone pour atteindre des niveaux compatibles avec l'objectif de température de l'accord de Paris;
4. SOULIGNE que l'encouragement, la mobilisation et la facilitation des financements et des investissements privés sont essentiels et complémentaires des ressources et des actions publiques en faveur du financement de l'action climatique, étant donné que le secteur privé devra assumer la plus grande part des investissements nécessaires; RELÈVE avec inquiétude l'ampleur des financements privés qui soutiennent les activités non alignées sur l'accord de Paris, en particulier dans le secteur des combustibles fossiles; RELÈVE également que les subventions et autres incitations préjudiciables à l'environnement sont toujours en place; INVITE les acteurs privés à aligner leurs flux financiers sur les objectifs de l'accord de Paris;

PREND NOTE du nouveau train de mesures au titre du cadre de l'UE pour la finance durable visant à renforcer et à faciliter encore l'action des secteurs privé et financier en vue de la transition vers une économie durable et neutre pour le climat d'ici 2050, y compris la proposition de règlement sur la notation environnementale, sociale et de gouvernance, une recommandation sur le financement de la transition et l'extension de la taxinomie de l'UE aux activités économiques critiques; RAPPELLE que la transparence concernant les risques climatiques matériels et réglementaires est essentielle pour éviter les incidences négatives et qu'elle peut récompenser les meilleurs résultats; MET L'ACCENT sur l'adoption des normes européennes en matière d'établissement de rapports sur la durabilité pour les entreprises et leur interopérabilité avec les normes de référence mondiales récemment publiées par le conseil des normes internationales sur la durabilité;

5. SALUE les travaux récents de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique, y compris le rapport intitulé "Strengthening the Role of Ministries of finance in Driving Climate action" (*Renforcer le rôle des ministères des finances pour ce qui est d'encourager l'action pour le climat*), qui illustre les nombreuses manières dont les ministères des finances peuvent contribuer à intégrer les questions climatiques dans la politique économique, budgétaire et financière; ESTIME que le fait d'intégrer les questions climatiques de la sorte peut également concourir à renforcer la mobilisation de ressources privées, nationales et internationales; SOUTIENT la mise en œuvre de la feuille de route du G20 sur la finance durable afin de développer la finance durable à l'appui du programme à l'horizon 2030 et des objectifs de l'accord de Paris;

6. RAPPELLE les initiatives mises en place par l'UE et au niveau international pour mobiliser des investissements qui permettent une transition juste et durable, tout en soutenant l'action pour le climat dans les pays en développement; PREND NOTE à cet égard des recommandations préliminaires du groupe d'experts de haut niveau sur le développement de la finance durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire et de l'encouragement par celui-ci d'un modèle d'engagement stratégique intégré de l'UE, associant l'ensemble des principaux acteurs de l'UE issus des gouvernements des États membres, de la Banque européenne d'investissement (BEI), des institutions de financement du développement (IFD), des donateurs, ainsi que des investisseurs et des entreprises de l'UE; RAPPELLE que l'UE suit déjà cette voie dans le cadre de son approche Équipe Europe, incarnée par la stratégie "Global Gateway", dans le cadre de laquelle elle entend mobiliser jusqu'à 300 milliards d'euros d'investissements en faveur de projets durables et de qualité entre 2021 et 2027, pour répondre aux besoins des pays partenaires et faire bénéficier les communautés locales d'avantages durables;
7. RELÈVE que ce modèle stratégique intégré joue un rôle moteur en ce qui concerne les grandes initiatives récentes telles que les partenariats pour une transition énergétique juste de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Viêt Nam et du Sénégal avec les partenaires du G7 +, en créant une masse critique et en agrégeant le financement du développement et le financement privé afin d'accélérer la transition énergétique vers zéro émission nette en accélérant le déclassement anticipé des actifs à fortes émissions et le déploiement des énergies renouvelables, tout en assurant une transition juste pour les communautés touchées; MET L'ACCENT sur l'initiative de l'UE intitulée "Obligations vertes mondiales", dans le cadre de laquelle la BEI dirige un consortium de partenaires, comprenant notamment des IFD des États membres, qui ont engagé environ un milliard d'euros, dans le but d'aider les pays partenaires à mobiliser des capitaux privés en faveur de projets durables; SE FÉLICITE de l'initiative de l'Équipe Europe sur l'adaptation et la résilience face au changement climatique en Afrique, lancée par l'UE et l'Union africaine lors de la COP 27, qui réunira des programmes nouveaux et existants pour un montant supérieur à un milliard d'euros, unissant les forces de la Commission européenne et de plusieurs États membres en faveur de l'adaptation au changement climatique en Afrique, et ATTEND AVEC INTÉRÊT sa mise en œuvre;

8. RÉAFFIRME l'engagement ferme pris par l'UE et ses États membres d'atteindre l'objectif collectif de réunir 100 milliards de dollars américains d'ici 2025 pour financer l'action climatique, dans le cadre d'une action d'atténuation significative et de la transparence de la mise en œuvre, ESPÈRE que cet objectif sera atteint en 2023 et INVITE INSTAMMENT tous les autres pays concernés à intensifier leurs efforts à cet égard; RAPPELLE que l'UE, y compris ses États membres et la BEI, est le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique pour les pays en développement dans le monde et RÉAFFIRME l'engagement de continuer à assurer une juste part et de renforcer les synergies entre le financement de l'action climatique et celui en faveur de la biodiversité; RÉAFFIRME la participation constructive de l'UE aux délibérations sur le nouvel objectif collectif quantifié dans le cadre de l'accord de Paris; EST CONSCIENT que l'apport de financements publics constitue un élément important du nouvel objectif collectif quantifié et RAPPELLE que ce dernier doit être établi dans le cadre d'une action d'atténuation significative et de la transparence de la mise en œuvre, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement; SOULIGNE que le nouvel objectif collectif quantifié devrait refléter un effort mondial visant à mobiliser des fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique auprès de toutes les sources et parties prenantes, publiques, privées, nationales et internationales, les pays développés continuant à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de cet effort; vivement la tenue d'une discussion visant à élargir la base de contributeurs pour le nouvel objectif collectif quantifié et ENCOURAGE vivement toutes les parties à l'accord de Paris à contribuer à cet effort mondial selon leurs capacités financières; SOULIGNE que le nouvel objectif collectif quantifié devrait s'inscrire dans le contexte de l'alignement des flux financiers sur les objectifs à long terme de l'accord de Paris et y contribuer, et dès lors s'établir en ce sens en termes de contenu, de structure et d'impact transformationnel;

9. RÉAFFIRME la détermination de l'UE et de ses États membres à donner suite à l'appel formulé à l'occasion de la COP 26 à Glasgow qui vise à au moins doubler le financement collectif de l'adaptation au changement climatique fourni par les pays développés en faveur des pays en développement, soit un montant de 40 milliards de dollars d'ici 2025, par rapport aux niveaux de 2019, selon les données de l'OCDE, l'idée étant de parvenir à un équilibre entre atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci, dans le cadre d'une coopération régulière avec d'autres parties; SOULIGNE qu'il importe d'apporter un soutien significatif aux pays et communautés les plus pauvres et les plus vulnérables, comme les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID); SE RÉJOUIT À LA PERSPECTIVE de coopérer avec les pays partenaires en développement afin d'améliorer l'accès au financement de l'adaptation, notamment en faisant en sorte qu'ils accordent la priorité à l'adaptation dans leur planification et dans leurs budgets nationaux et qu'ils réalisent un suivi des dépenses liées à l'adaptation dans leurs cycles budgétaires nationaux, et de maintenir un niveau élevé de coopération avec les partenaires qui permette d'assurer et de faciliter l'accès au financement;
10. RÉAFFIRME que l'UE et ses États membres œuvreront de manière constructive à l'aboutissement des travaux prévus par la COP 27 sur de nouvelles modalités de financement, y compris un fonds, pour aider les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables, pour ce qui est de faire face aux pertes et aux dommages liés aux effets néfastes du changement climatique, et SOULIGNE que cette aide devrait être combinée à des incitations à l'adaptation et à la résilience et qu'elle est importante pour les PMA et les PEID; SOULIGNE que les nouvelles modalités de financement établies doivent permettre une coordination et une complémentarité avec les modalités de financement existantes dans le cadre et en dehors de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'accord de Paris;

INVITE les partenaires de toutes les régions en mesure de le faire à étendre leur soutien, en convenant de la nécessité de disposer d'un large éventail de sources et, partant, en s'appuyant sur les sources, fonds, processus et initiatives existants et en les complétant, afin d'assurer une meilleure coordination et de combler les lacunes prioritaires relevées dans le paysage de financement existant; RAPPELLE que les États membres de l'UE contribuent activement aux initiatives mondiales visant à accroître et à améliorer la protection des personnes pauvres et vulnérables en fournissant et en facilitant un financement préétabli plus important et de meilleure qualité contre les catastrophes liées au changement climatique;

11. en vue d'accroître les flux financiers mondiaux pour répondre aux besoins et aux priorités de tous les pays et en particulier des pays en développement, SE FÉLICITE des évolutions récentes qui répondent également à l'appel de la COP 27 et à d'autres initiatives récentes exhortant les banques multilatérales de développement (BMD) et les institutions financières internationales à réformer les pratiques, les priorités, la vision et le modèle des banques multilatérales de développement de manière à faire face à l'urgence climatique mondiale; PREND NOTE des progrès accomplis récemment en ce qui concerne la feuille de route pour l'évolution de la Banque mondiale, notamment ceux visant à améliorer les instruments de réaction aux crises; SOUTIENT l'ambitieuse feuille de route du G20 sur la mise en œuvre des recommandations de la revue par le G20 du cadre d'adéquation des fonds propres des BMD et PREND NOTE de la marge supplémentaire potentielle pour l'octroi de prêts, soit environ 200 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, prévue par la feuille de route sur la base des mesures initiales du cadre d'adéquation des fonds propres en cours de mise en œuvre et d'examen, y compris le train de mesures adopté lors des réunions du printemps 2023, qui devrait augmenter la capacité de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement de 50 milliards de dollars au cours des dix prochaines années; INVITE les BMD à progresser davantage dans la mise en œuvre des recommandations relatives au cadre d'adéquation des fonds propres, tout en préservant leur viabilité financière à long terme, la solidité de leurs notations de crédit et leur statut de créancier privilégié;

PREND ACTE des efforts déployés par les BMD dans la réalisation d'efforts ambitieux visant à renforcer leur réponse concertée face aux défis mondiaux, y compris le changement climatique, comme démontré, entre autres, à l'occasion du sommet pour un nouveau pacte financier mondial; SALUE le lancement par dix BMD d'une méthodologie commune pour l'alignement des nouvelles opérations sur l'accord de Paris et l'annonce par le Groupe de la Banque mondiale d'un processus visant à mieux intégrer l'impact du financement de l'action climatique dans les efforts d'adaptation et d'atténuation dans les nouveaux projets;

12. INVITE, à cet égard, les BMD, autres IFD et organismes de crédit à l'exportation à supprimer progressivement le financement de projets dans le secteur des énergies fossiles dès que possible; DEMANDE UNE NOUVELLE FOIS à la Commission européenne de parvenir à un accord au sein de l'OCDE visant à mettre un terme aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour des projets dans le secteur des énergies fossiles; dans l'attente d'un accord au sein de l'OCDE, RAPPELLE l'intention des États membres de définir, dans leurs politiques nationales, d'ici la fin de 2023, leurs propres délais fondés sur des données scientifiques pour mettre un terme aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour des projets dans le secteur des énergies fossiles, sauf dans des circonstances limitées et clairement définies, conformes à une limitation du réchauffement à 1,5 °C et aux objectifs de l'accord de Paris; SE FÉLICITE de la modernisation de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation, qui crée de nouvelles incitations en faveur d'un éventail plus large de transactions respectueuses du climat;

13. SE FÉLICITE de l'impulsion créée et SALUE les remarquables initiatives et éléments de réflexion fournis par le sommet pour un nouveau pacte financier mondial, notamment en ce qui concerne la manière de gérer les circonstances d'accroissement de la dette, la crise climatique, la meilleure utilisation des financements privilégiés, la mobilisation de financements privés supplémentaires pour la lutte contre le changement climatique et/ou le déblocage de nouvelles sources de financement en faveur des pays les plus exposés au changement climatique; ATTEND AVEC INTÉRÊT de poursuivre l'examen de plusieurs questions importantes débattues lors du sommet;

14. MET L'ACCENT sur l'appel à l'action en faveur d'un marché du carbone aligné sur l'accord de Paris, lancé lors du sommet pour un nouveau pacte financier mondial, qui vise à concrétiser le potentiel des marchés du carbone nationaux et internationaux de conception robuste et à haute intégrité afin de favoriser les réductions d'émissions nécessaires et qui, en cas de réalisation, pourrait générer des flux financiers importants en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, soutenant ainsi tous les objectifs de l'accord de Paris; INVITE les autres parties à rejoindre l'appel et à le mettre en œuvre, aux côtés des 31 signataires initiaux, et RAPPELLE que des principes similaires sont soutenus par la déclaration sur les principes relatifs au marché du carbone à haute intégrité approuvée lors du sommet du G7 en mai 2023;

15. DEMANDE à la Commission européenne de fournir un aperçu des flux internationaux de financement de l'action climatique en provenance de l'UE pour l'année 2022, y compris de ses États membres et de la Banque européenne d'investissement, en vue de son approbation par le Conseil avant la COP 28 de la CCNUCC.